

||| 2003|||2004| |

ASSEMBLÉE NATIONALE

N° 1142-20041019

RAPPORT ANNUEL



Ordre des
Technologues en
Radiologie du
Québec

MISSION

L'Ordre des technologues en radiologie du Québec a pour mission de surveiller activement l'exercice de la profession par ses membres et de contribuer à leur développement professionnel afin d'assurer au public des services de qualité en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie.

VALEURS

L'Ordre privilégie la **qualité** comme source d'inspiration dans l'ensemble de ses activités afin d'accomplir sa mission.

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres interviennent auprès du public avec tout le **respect** et le **professionnalisme** auxquels il est en droit de s'attendre.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- Promouvoir l'autonomie professionnelle des technologues en radiologie.
- Favoriser l'accessibilité des membres à la formation continue.
- Assumer le leadership dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie.

RÉALISATION

Alain Crompt, t.r., M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire

Josée Turcotte
Secrétaire de direction

Graphisme
Manon Boulais

Impression
XL Solutions Litho Inc.

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 0841-0216

SOMMAIRE

Lettres de présentation	_2
Les comités de l'OTRQ	_3
Rapport de la présidente	_4
Rapport du secrétaire	_6
Rapport du comité de la revue scientifique	_9
Rapport du comité de la Semaine des technologues	_9
Rapport du comité d'inspection professionnelle	_10
Rapport du Service d'inspection professionnelle	_12
Rapport du comité des examens	_15
Rapport du comité de révision des notes	_16
Rapport du comité de la formation continue	_17
Rapport du comité du congrès	_18
Rapport du comité de révision des plaintes	_18
Rapport du comité de discipline	_18
Rapport du comité de la formation	_19
Rapport du comité de vérification	_19
Rapport du syndic	_19
Renseignements généraux	_22

Québec, mai 2004

M. Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le trente et unième jour de mars 2004.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

M^e Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Saint-Léonard, mai 2004

Monsieur Gaétan LeMoyne
Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille trois et le trente et unième jour de mars deux mille quatre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de nos salutations distinguées.

La présidente,
Sylvie Poirier, t.r.

Saint-Léonard, mai 2004

M^e Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,
J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille trois et le trente et unième jour de mars deux mille quatre.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de nos salutations distinguées.

La présidente,
Sylvie Poirier, t.r.

REMERCIEMENTS

Le Bureau voudrait profiter de l'occasion pour souligner le travail exceptionnel réalisé par l'ensemble du personnel du siège social et l'appui apporté à la réalisation des objectifs de tous les comités de l'Ordre.

Sans une collaboration étroite et soutenue entre les permanents et les collaborateurs au sein de tous les comités, nous n'aurions pu atteindre le degré d'excellence actuel.

Ce témoignage se veut un remerciement qui s'adresse à tous les employés et à tous les membres des comités de l'Ordre.

COMITÉ ADMINISTRATIF

POIRIER, Sylvie, t.r., présidente
ROY, Francine, t.r., 1^{re} vice-présidente
LESSARD, Richard, t.r., 2^e vice-président
FRÉCHETTE, Stéphane, t.r., trésorier
CHOUKY, Abdellatif *

BUREAU

AMYOT, Johanne, t.r.
BÉLAND, Joanne, t.r.
BERGERON, Jean, t.r.
BOISSELLE, Brigitte, t.r.
BLOUIN, Michel *
CHOUKY, Abdellatif *
DOYON, Claudelle, t.r.
FORTIN, Françoise, t.r.
FRÉCHETTE, Stéphane, t.r.
GAUDREAU, Line, t.r.
JETTÉ, Micheline, t.r.
LESSARD, Richard, t.r.
MAYER, Christiane *
POIRIER, Sylvie, t.r.
ROY, Francine, t.r.
VAILLANCOURT, Michel, t.r.

DIRECTION GÉNÉRALE

CROMP, Alain, t.r., M.A.P., Adm.A.
Directeur général et secrétaire
TURCOTTE, Josée, Secrétaire de direction
RICARD, Suzanne, Responsable de
la comptabilité et du Tableau des membres

DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

BERGEVIN, Lise, t.r., Directeure
BARON, Pascal, t.r., Inspecteur (RD)
(depuis le 19 janvier 2004)
CLERMONT, Lyne, t.r., Inspecteure
contractuelle (MN)
LANGEVIN, Josée, t.r.,
Inspecteure contractuelle (RO)
LESSARD, Marco, t.r., Inspecteur
contractuel (MN)
MORIN, Julie, t.r., Inspecteure (RD)
PRÉVOST, Pierre, t.r., Inspecteur
contractuel (MN)
ROUSSEL, Carole, t.r., Inspecteure
contractuelle (MN)
ANDERSON, Noëlla, Secrétaire

DIRECTION DES AFFAIRES PROFESSIONNELLES

BOILY, Nancy, t.r., Directrice
POISSANT, Odette, Secrétaire aux examens
d'admission et aux communications
MORIN, Caroline, Réceptionniste et secrétaire
à la formation continue

COMITÉ DU CONGRÈS

DANSEREAU, Norbert, t.r., Responsable
du séminaire en gestion
LAVEAUX, Diane, t.r., Responsable du congrès
GAULIN, Ian, t.r., Responsable des stands
commerciaux et scientifiques
ROUSSEL, Carole, t.r., Responsable du programme
scientifique en médecine nucléaire
FORTIN, Steve, t.r., Responsable du programme
scientifique en radio-oncologie
GRONDIN, Josée, t.r., Responsable du programme
scientifique en radiodiagnostic

COMITÉ DE DISCIPLINE

ALLARD, Denis, t.r. (RD)
GATIEN, Sylvie, t.r. (RD)
BRONSARD, Nicole, t.r. (RD)
CROMP, Alain, t.r., Secrétaire
GAUDREAU, M^e Marie-Esther, Présidente
(Fin du mandat : le 3 décembre 2003)
GILBERT, M^e Jean-Guy, Président
(Début du mandat : le 4 décembre 2003)

COMITÉ DES EXAMENS

BERNIER, Solange, t.r., Responsable (RO)
BOULANGER, Monique, t.r. (MN)
GIACCOBE, Anne-Marie, t.r. (MN)
TURCOTTE, Carole, t.r. (RD)

Sous-comités de validation :

FRÉCHETTE, Marlène, t.r. (MN)
PHARAND, Sylvie, t.r. (substitut) (MN)
D'AMOURS, Martin, t.r. (MN)
BOULANGER, Monique, t.r. (MN)
TURCOTTE, Carole, t.r. (RD)
GAGNON, Gilbert, t.r. (RD)
LEMIEUX-SAMSON, Lucie, t.r. (RD)
LALONDE, Manon, t.r. (substitut) (RD)
BERNIER, Solange, t.r. (RO)
MILORIN, Carly, t.r. (RO)
DUCROT, Julie, t.r. (RO)
MORISSETTE, Isabelle, t.r. (substitut) (RO)

Vérificatrices externes pour les examens d'admission :

PAPAGEORGIOU, Maria, t.r. (RO)
ARSENEAULT, Linda, t.r. (RD)

Traductrices :

GOSSELIN, Micheline, C.A. (T), CMD, B. Sc.
LATH-LECOURS, Carmen, t.r., B. A. trad.

Consultation du comité d'inspection professionnelle :

BELLEY, Kathleen, t.r., Présidente

COMITÉ DE VÉRIFICATION

FRÉCHETTE, Stéphane, t.r., Responsable
BERGERON, Jean, t.r.
BLOUIN, Michel *

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

ARNOLDO, Juliana, t.r., Responsable (RD)
BOURQUE, Daniel, t.r. (RD)
TOURIGNY, Romy, t.r. (RD)

COMITÉ DE LA FORMATION

BOUÉ, Danielle, t.r., Responsable (RD)
CHARBONNEAU, Carl, Cégep Ste-Foy
GIGUÈRE, Jean-Yves, t.r. (RD)
FONS, Jean-Pierre, MEQ

COMITÉ INSPECTION PROFESSIONNELLE

BELLEY, Kathleen, t.r., Présidente (RD)
BACON, Michèle, t.r. (RD)
CADET, Sébastien, t.r. (MN)
COMEAU, Lina, t.r. (RO)
HENLEY, Elizabeth, t.r. (RO)
LAFLEUR, Lyne, t.r., Secrétaire, (RD)
L'ANGLAIS, Ann, t.r. (MN)
ONEDAMDY, Tanja, t.r. (RD)
SIMARD, Claudine, t.r. (MN)

COMITÉ RÉVISION DES PLAINTES

GOSSELIN, Mariane, t.r. (RD)
GRENON, Marie-France, t.r. (RD)
PROULX, Raymond, Représentant du public
LUSSIER, Francine, t.r., Responsable (RO)
MAYER, Christiane *

COMITÉ RÉVISION DES NOTES

CHABOT, Jean, t.r. (RO)
CHAMPAGNE, Carole-Anne, t.r. (RD)
BOILY, Nancy, t.r., Responsable

COMITÉ REVUE SCIENTIFIQUE

GOUDREAU, Ginette, t.r. (RD)
JOLY, Louise, t.r. (RD)
BOILY, Nancy, t.r., Responsable (RD)

COMITÉ SEMAINE DES TECHNOLOGUES

FRÉCHETTE, Stéphane, t.r., Responsable (RD)
COMEAU, Robert, t.r. (RD)
ROSSELL, Suzanne, t.r. (RD)
TREMBLAY, Caroline, t.r. (RD)

SYNDIC ET SYNDICS ADJOINTS

BARRIÈRE-COUTURE, Ginette, t.r.
Syndic (RD)
COUTURE, Carole, t.r., Syndic adjoint (RD)
KEARNEY, Émile-André, t.r.
Syndic adjoint (RD)
LARIN, Daniel, t.r., Syndic adjoint (MN)
GAGNON, Lucie, t.r., Syndic adjoint (RD)
LEMIEUX, Martine, t.r.,
Syndic correspondant (MN)
ROBITAILLE, Gaétane, t.r.,
Syndic correspondant (RO)
ROY, Diane, t.r., Syndic adjoint (RD)
TOUPIN, Marielle, t.r., Syndic adjoint (RD)



Sylvie Poirier, t.r.

LA PRÉSIDENTE

C'est de nouveau avec plaisir que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec. À la lecture de ce texte et des rapports de tous les autres comités de l'Ordre, vous pourrez constater que, comme à l'habitude, nous avons travaillé fort afin de bien remplir notre mission de protection du public, notamment en contribuant au développement professionnel des membres.

L'entrée en vigueur, au cours de l'année précédente, de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Projet de loi 90) a donné le ton à plusieurs dossiers importants au cours de l'année 2003-2004. Nous croyons qu'un tournant a été marqué et qu'il faut maintenant aller pleinement de l'avant afin de faire progresser tous les secteurs de cette

profession dont nous pouvons être fiers. Les technologues en radiologie, quelle que soit leur discipline, sont des maillons indispensables au système de santé. À nous de faire en sorte que notre désir d'aller plus loin serve la population pour laquelle nous travaillons et que nos efforts contribuent à lui offrir des services d'une qualité toujours grandissante dans les domaines de l'imagerie et de la radio-oncologie.

Suites de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Projet de loi 90)

À l'automne et au début de l'hiver, monsieur Alain Crompt, directeur général et moi-même avons sillonné la province dans le but d'expliquer aux membres les impacts du Projet de loi 90 sur notre profession. Plus de 500 technologues ont participé à ces rencontres qui ont donné lieu à des échanges intéressants et constructifs.

Le directeur général agit comme représentant de l'Ordre au sein d'un groupe de travail de l'Office des professions du Québec qui a pour mandat d'harmoniser l'implantation de cette loi dans le milieu et de chercher les solutions aux problèmes qui peuvent survenir. Mentionnons notamment que le dossier de la pratique de l'échographie cardiaque par des technologues en électrophysiologie est présentement à l'étude par ce comité. À la suite de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, l'Ordre a déposé à l'Office des professions une demande de changement de nom et de réserve de titre pour ses membres. Si la requête est acceptée, le nouveau nom de l'Ordre sera « Ordre professionnel de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie du Québec ».

Projet lavement baryté

L'entrée en vigueur du Projet de loi 90 a également permis d'encadrer le projet sur la réalisation des lavements barytés double contraste par les technologues en radiologie. Ce projet, dont nous parlions depuis quelques années, a enfin pu être mis sur pied. En effet, de septembre à décembre 2003, trois départements de radiologie ont participé à un projet de recherche ayant pour but de démontrer la capacité des technologues en radiologie à effectuer des lavements barytés double contraste de même qualité que ceux réalisés par les radiologistes. Les résultats de ce projet de recherche seront rendus publics à l'été 2004.

Dossiers professionnels

La profession de technologue en radiologie est en perpétuelle évolution. Afin de suivre le courant, les impacts de cette évolution sur les technologues doivent être analysés tant au point de vue de la pratique que de celui de la formation. Pour ce faire, les membres du comité administratif ont travaillé, cette année, sur les dossiers de l'échographie, de la résonance magnétique et des systèmes PACS. Les rapports de ces analyses seront présentés aux membres du Bureau durant l'année 2004.

De plus, afin de pallier la pénurie de technologues, un groupe de travail ayant pour mandat l'analyse de l'intérêt et de la faisabilité d'un externat pour les étudiants en techniques radiologiques a commencé ses travaux. Ces derniers devraient aussi être terminés en 2004.

Présence de l'Ordre à différents événements

Il y a plusieurs années, l'Ordre s'était donné comme objectif de devenir un leader en imagerie médicale et en radio-oncologie. Nous sommes heureux de constater que nous avons atteint notre objectif. En effet, nous sommes de plus en plus sollicités pour participer à différentes activités mises sur pied par d'autres instances : des comités, des groupes de travail, des colloques ou des congrès et ceci, aux niveaux provincial, national et international. Il est étonnant de constater que notre expertise est reconnue même à l'extérieur de nos frontières.

À titre d'exemple, mentionnons la participation de technologues à différents comités du Programme québécois de dépistage du cancer du sein, à un groupe de travail sur la pratique radiologique avec l'Association canadienne des radiologistes, à la formation en échographie des manipulateurs en électroradiologie d'Afrique noire francophone et à titre d'invité d'honneur au débat sur le transfert de compétences lors du congrès de l'Association française du personnel paramédical en électroradiologie.

Promotion de la profession

Comme nous le savons tous, nous vivons présentement une pénurie de technologues en radiologie et cette situation risque de s'aggraver au cours des prochaines années. Afin de régler cette situation, l'Ordre a sensibilisé le ministère de l'Éducation et l'a convaincu, entre autres, d'augmenter le nombre de places dans les programmes de radiodiagnostic. Parallèlement à cela, nous avons participé à plusieurs salons d'éducation et à des rencontres avec des étudiants de niveau secondaire afin de bien faire connaître les trois disciplines de la radiologie. Nous croyons que nos efforts ont porté fruit car le nombre de demandes d'inscription dans les programmes de formation de radiodiagnostic, de radio-oncologie et de médecine nucléaire est toujours imposant et a même augmenté de façon significative, particulièrement en médecine nucléaire.

Remerciements

Comme à chaque année, je me dois, en terminant, de remercier tous ceux et celles qui participent de près ou de loin aux activités de l'Ordre. Sans l'effort et le dévouement de chacun d'entre eux, rien ne serait possible et tous nos projets resteraient sur papier. Que ce soit des technologues du milieu, des membres de comités ou les permanents du siège social, technologues et personnel de bureau, tous méritent notre gratitude et notre respect pour tout le travail accompli durant cette année mouvementée.

Finalement, je désire remercier particulièrement mes deux collaborateurs les plus précieux, sans qui je ne pourrais remplir mon rôle efficacement et j'ai nommé, madame Josée Turcotte, secrétaire de direction et monsieur Alain Cromp, directeur général.

LE SECRÉTAIRE

BUREAU

Le Bureau a tenu quatre réunions régulières. Le Bureau s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Voici les principales résolutions adoptées lors de ces réunions.

Dossiers professionnels

- Adoption de principe d'une catégorie de cotisation pour les retraités.
- Adoption d'une proposition de mandater le directeur général pour l'élaboration du mandat et de la composition du comité d'étude des dossiers de pays étrangers.
- Révision de la présentation du document sur le développement professionnel permanent, afin de le simplifier, de le bonifier et de le rendre disponible auprès des membres.
- Mise en application d'une stratégie de promotion du portfolio.
- Adoption du nouveau logo de l'Ordre.
- Réception de l'étude préliminaire de la profession.
- Adoption de principe des normes en imagerie par résonance magnétique.
- Adoption de principe des guides d'application : Code de déontologie, Médicaments et substances, Techniques d'injection, Prévention de la transmission des infections et du Recueil des normes de pratique générales.
- Imposition d'un stage de perfectionnement de 1 000 heures dont 280 heures en échographie cardiaque.
- Autorisation d'inscription au Tableau des membres d'une candidate ayant déjà été condamnée pour possession de drogue.
- Création d'un groupe de travail pour évaluer l'intérêt, la pertinence et la faisabilité d'un externat pour les étudiants de 2^e année des disciplines des technologies de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie.
- Adoption des dates d'examens pour 2004.
- Adoption de principe du Recueil de normes de pratique spécifiques en échodiagnostic.
- Adoption de la forme masculine pour les documents produits par l'Ordre.
- Création d'un fonds réservé pour les lavements barytés double contraste.
- Adoption du certificat d'immatriculation.
- Adoption du règlement modifiant le Code de déontologie.
- Adoption de principe du Recueil de normes de pratique spécifiques en médecine nucléaire.
- Adoption de principe du Recueil de normes de pratique spécifiques en radiodiagnostic.
- Adoption de principe du Recueil de normes de pratique spécifiques en tomographie.
- Adoption du programme de visites d'inspection professionnelle pour l'année 2004-2005.
- Adoption du rapport d'évaluation de l'utilisation du *Mammopad*.
- Décision de faire parvenir un sondage aux chefs technologues dans le but de connaître leur intention de participer à l'engagement d'externes en fonction de la liste des actes autorisés.
- Adoption de la démarche de planification stratégique.
- Adoption de la création d'une alliance nationale des organismes de réglementation en imagerie médicale et en radio-oncologie.
- Adoption de la refonte de l'examen d'admission.
- Renouvellement de l'autorisation spéciale de Michael Baranyai.



Sophie D'Ayres

Dossiers administratifs

- Adoption et modification de plusieurs politiques et procédures.
- Adoption des rapports annuels des comités.
- Autorisation accordée au directeur général de négocier une entente avec le Centre hospitalier général de Montréal dans un dossier de pratique illégale.
- Décision de tenir les examens d'admission de novembre à Montréal seulement.
- Acceptation de la procédure d'immatriculation des étudiants.
- Acceptation de la procédure d'immatriculation des stagiaires hors Québec.
- Acceptation de la procédure d'immatriculation des candidats de pays étrangers.

Dossiers à caractère financier

- Adoption des prévisions budgétaires 2004-2005.
- Adoption du rapport des vérificateurs externes.
- Autorisation de poursuivre pour pratique illégale les technologues qui ne paieront pas en totalité la cotisation annuelle.
- Acceptation de la proposition de La Capitale pour le renouvellement de l'assurance responsabilité pour 2004-2005.
- Remboursement des frais d'inscription de 150 \$ des membres du Bureau pour le congrès ICR 2004.
- Décision de ne pas renouveler le contrat de l'Ordre avec notre consultante en radioprotection.

Nominations

- Nomination des membres de comités pour 2003-2004.
- Nomination des membres du comité administratif pour 2003-2004.
- Nomination des membres du Groupe de travail sur l'externat.



COMITÉ ADMINISTRATIF

Le comité administratif a tenu sept réunions régulières. Le comité administratif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au Code des professions. Voici les principales résolutions.

Dossiers administratifs

- Acceptation de l'Hôpital Santa Cabrini à titre de centre de stage.
- Acceptation du département d'imagerie médicale de l'Hôpital Charles-Lemoyne à titre de centre de stage.
- Abolition du Groupe de travail sur la démarche qualité.
- Acceptation de placer une annonce couleur d'une page dans l'édition *Les 100 carrières de la santé*, publiée par la compagnie Jobboom.
- Adoption et modification de plusieurs politiques et procédures.
- Acceptation de participer au Salon Éducation-Emploi à Québec et à Montréal.
- Acceptation du département de radiodiagnostic du Centre hospitalier régional de Sept-Îles à titre de centre de stage.
- Acceptation du département de médecine nucléaire du Centre hospitalier de Verdun à titre de centre de stage.
- Acceptation du département de médecine nucléaire de la Cité de la santé à titre de centre de stage.
- Autorisation de poursuivre l'entente de partenariat avec MedConnexions CA de l'Association médicale canadienne.
- Acceptation des dates et lieux du colloque 2004.
- Acceptation de la conférencière de clôture du colloque 2004.
- Étude de 5 dossiers de candidats de pays étrangers et de 29 dossiers d'actualisation des connaissances.

Dossiers professionnels

- Acceptation du programme préliminaire du colloque 2003.
- Acceptation du canevas d'examen de juin 2003, novembre 2003 et juin 2004.
- Décision de rendre disponibles la Loi et les Règlements de l'Ordre aux étudiants via le site Web de l'Ordre à compter de l'automne 2004.

- Autorisation de poursuivre le Centre universitaire de santé McGill pour avoir encouragé la pratique illégale de la profession de technologue en radiologie.
- Acceptation des versions révisées des profils de compétences à utiliser dans le cadre du mécanisme d'agrément de l'AMC.
- Adoption de la mission et de la vision de l'ACTRM.
- Autorisation à deux étudiantes de s'inscrire au cours de formation continue en scanographie avec une majoration des frais d'inscription de 35 %.
- Autorisation pour le directeur général de conclure une entente avec le gouvernement afin d'utiliser les services électroniques Clic Revenu.
- Autorisation d'un permis spécial pour travailler en résonance magnétique jusqu'au 31 mars 2005.
- Participation à titre d'exposant au Salon de l'Ordre des conseillers d'orientation en mai 2004.

Dossiers de recommandations au Bureau

- Recommandation d'approuver les prévisions budgétaires 2004-2005.
- Recommandation au Bureau en vue de l'obtention d'un permis avec limitation de pratique pour un membre.
- Recommandation au Bureau de poursuivre pour pratique illégale les technologues qui font un arrêt de paiement sur le 2^e chèque de la cotisation.
- Recommandation au Bureau de revoir la politique visant le titre générique de « technologue ».
- Recommandation au Bureau de créer un fonds réservé pour les lavements barytés double contraste.
- Recommandation au Bureau d'adopter le certificat d'immatriculation.
- Recommandation au Bureau de créer une alliance nationale des organismes de réglementation en radiologie.
- Recommandation au Bureau d'adopter la proposition d'une démarche de planification stratégique simplifiée.

Dossiers à caractère financier

- Acceptation de la soumission du groupe Ameublement Focus pour l'ameublement du siège social.
- Autorisation de louer un local de 9 mètres carrés pour les archives de l'Ordre.

- Acceptation d'accorder un montant forfaitaire pour la participation du Salon Emploi.
- Acceptation du contrat du syndic pour deux ans.
- Autorisation de remettre la somme de 100 \$ à titre de commandite au conseil multidisciplinaire du CHARL.
- Décision de remettre une bourse de 1 000 \$ aux technologues qui ont participé au projet de recherche sur les lavements barytés.
- Autorisation au directeur général de signer le bail du 6455, rue Jean-Talon Est, bureau 401.
- Adoption de la proposition de Studio D Design pour la création d'une affiche identifiant l'OTRO.
- Autorisation de remettre un montant maximum de 500 \$ pour l'organisation d'un forum pour la Coalition Priorité Cancer au Québec.
- Décision d'établir un budget de 5 000 \$ réservé pour les demandes de subvention.
- Autorisation d'acheter 30 billets de la Fondation de la Société canadienne du cancer pour devenir patron d'honneur de la campagne de financement 2004.
- Autorisation d'accorder une bourse de 300 \$ au Cégep de Rimouski pour le Gala de la réussite 2004.
- Augmentation des frais d'inscription de 10 \$ au colloque 2004.
- Autorisation de doubler le budget pour l'assermentation 2004.

- Décision d'investir la somme de 1,50 \$ / technologue inscrit au congrès ICR 2004 pour l'achat d'un objet promotionnel de l'Ordre.

Dossiers : Délégations et nominations

- Nomination de Nancy Iannantuono au sein du conseil d'administration de CARDUP.
- Nomination de Lise Lauzon, à titre de syndic adjoint en radio-oncologie.
- Délégation de la présidente et du directeur général au congrès AFPPE 2004.
- Décision de participer au congrès ISRRT 2005.
- Nomination de Patricia Smith à titre de membre du comité des pratiques professionnelles de l'ACTRM.
- Nomination de Sylvie Pharand à titre de membre du comité des examens en médecine nucléaire.
- Nomination de Daniel Larin à titre de membre en médecine nucléaire, au sous-comité de validation des examens.
- Nomination de Brigitte Gauthier-Perron à titre de membre en radio-oncologie, au sous-comité de validation des examens.
- Délégation de Francine Roy à l'Assemblée annuelle de l'AMC.
- Recommandation de la candidature de Jacques Paradis à titre d'administrateur nommé à l'Office des professions.

COMITÉ DE LA REVUE SCIENTIFIQUE

SCIENTIFIQUE

Nancy Boily, t.r., Responsable

Il y a eu une rencontre. La majorité des échanges entre les membres ont eu lieu par communication téléphonique, par courrier régulier et courrier électronique.

- Il y a eu parution de trois éditions de l'ÉchoX : septembre 2003, décembre 2003 et mars 2004.
- Trois entrevues ont été réalisées pour la chronique « Fenêtre » : Gertrude Millaire, t.r., Julie Tremblay, t.r., Doris Parent, t.r. et Jean Santerre, t.r.

LA SEMAINE DES TECH

COMITÉ DE LA SEMAINE DES TECHNOLOGUES EN RADIOLOGIE

Stéphane Fréchette, t.r., Responsable

La Semaine des technologues s'est tenue du 2 au 8 novembre 2003.

Réunions

Le comité s'est réuni à quatre reprises.

Réalisations

- Semaine des technologues en radiologie 2003.
- Thème : Imaginons l'avenir en images
- Outil promotionnel choisi : nouvelle affiche
- Mention d'honneur : aucune candidature ne nous a été soumise.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Kathleen Belley, t.r., Présidente

Nombre de réunions

Les membres du comité ont tenu six réunions.

Réalisations

Le comité d'inspection professionnelle a :

- Adopté trois rapports de visite en radiodiagnostic;
- Entériné les rapports semi-annuel et annuel des activités réalisées en 2003-2004;
- Entériné les prévisions budgétaires pour l'année 2004-2005;
- Recommandé au Bureau la nomination de Tanja Onedamdy, t.r., en tant que membre du CIP, représentant le radiodiagnostic;
- Procédé à l'assermentation de Tanja Onedamdy, au sein du comité;
- Nommé Lyne Lafleur à titre de secrétaire du comité pour l'année 2003-2004, en remplacement de Sophie Boulay;
- Nommé Lyne Lafleur à titre de présidente substitut dans le cadre d'une réunion;
- Nommé Michèle Bacon à titre de secrétaire substitut dans le cadre d'une réunion;
- Nommé Élisabeth Henley à titre de secrétaire substitut dans le cadre d'une réunion;
- Recommandé au Bureau l'adoption du document concernant les Normes de pratique générales (accompagné du Code de déontologie) et les Guides d'application s'y rattachant, soit :
 - || Médicaments et substances;
 - || Techniques d'injection;
 - || Prévention de la transmission des infections
- Envisagé la possibilité de produire un guide d'application des normes de pratique, qui traiterait exclusivement de la communication. Le dossier sera davantage étudié en 2005;
- Recommandé au Bureau l'adoption des Normes de pratique en Imagerie par résonance magnétique, en échodiagnostic, en médecine nucléaire, en radiodiagnostic et en tomодensitométrie;
- Recommandé au Bureau de revoir la politique visant le titre générique de « technologue » afin qu'il soit considéré invariable en genre et qu'il

sous-entende le féminin et le masculin en utilisant l'expression « le technologue »;

- Recommandé au Bureau que les normes de pratique soient diffusées sur le site Web de l'Ordre au fur et à mesure que celles-ci sont adoptées par le Bureau. Cette décision permettrait aux technologues de consulter plus rapidement ces documents qui sont très attendus dans le contexte actuel, entre autres, ceux en regard de l'implantation du système PACS et de la résonance magnétique;
- Élaboré une procédure d'utilisation du *Vulta-foam* (styromousse), pour une plus grande protection du patient, du technologue et de l'environnement en radio-oncologie;
- Émis ses commentaires au comité des examens, dans le cadre de la consultation préparatoire aux examens d'admission pour les trois disciplines (RD, MN, RO).

Dossiers particuliers

Conférence au congrès

Deux membres du comité ont présenté une conférence aux technologues en médecine nucléaire, dans le cadre du congrès de l'Ordre tenu en mai 2003. Ils ont présenté le mandat du comité d'inspection professionnelle et son approche avec les membres. Ils ont également formulé les différentes recommandations qui sont régulièrement faites aux membres dans le cadre des visites d'inspection professionnelle générale.

La femme enceinte et les examens radiologiques

Le CIP propose de rappeler aux quatre maisons d'enseignement, la recommandation faite aux technologues sur les nouvelles considérations quant à la pertinence de demander aux femmes si elles sont enceintes.

CLSC Mer et Montagnes (Grande-Vallée)

Le comité a reçu le suivi du SIP, dans ce dossier. Il s'agit de médecins qui réalisent des radiographies qui ne rencontrent pas les critères de qualité reconnus par l'Ordre.

CH de Verdun

Le comité a fait le suivi de la visite d'inspection professionnelle, réalisée en janvier 2003 au service de médecine nucléaire, pour ensuite recommander au Bureau de reconnaître ce service à titre de « centre de perfectionnement ».

Normes de pratique en radio-oncologie

Le comité a mis sur pied un groupe de travail en vue de l'adoption du document par les membres. Il a également consulté les chefs technologues des différents services de radio-oncologie, dans ce dossier.

Synthèse des recommandations faites aux membres

Le CIP a de nouveau sensibilisé les technologues à certains aspects de la pratique professionnelle :

- Les logiciels qui supportent les ordonnances, les requêtes électroniques et les dossiers informatisés doivent permettre l'inscription et l'archivage de toutes les données pertinentes à la réalisation des examens ou des traitements.
- La signature numérique des technologues doit assurer la confidentialité et l'intégrité des données fournies par les technologues qui participent à la réalisation des examens ou des traitements. À cet effet, utiliser les outils informatiques disponibles dans les systèmes.
- L'établissement et l'application rigoureuse des protocoles d'examen ou de traitement est primordiale, afin d'assurer une qualité optimale des services rendus aux patients.
- Lors de l'examen ou du traitement, des explications claires et une surveillance étroite du patient doivent être des préoccupations majeures pour les technologues.
- Le technologue doit s'identifier verbalement, établir une relation de confiance avec le patient et adopter ainsi une attitude professionnelle.
- Les technologues doivent respecter les règles de radioprotection en utilisant les facteurs et les paramètres techniques appropriés et en favorisant le port du tablier et des accessoires protecteurs dans toutes les situations qui le nécessitent.

RAPPORT DU SERVICE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Lise Bergevin, t.r., Directeure

Les activités du service d'inspection professionnelle ont été principalement concentrées sur la rédaction des normes de pratique dans les différents secteurs d'activités de l'imagerie et du traitement et sur la formation des nouveaux inspecteurs en radiodiagnostic et en médecine nucléaire. Les ressources au niveau de l'équipe ont été complétées en cours d'année.

C'est ce qui explique le nombre restreint de visites d'inspection professionnelle réalisées en 2003-2004. Toutefois, les dossiers importants qui nécessitaient une action à court terme ont été traités.

Réalisations

Visites d'inspection professionnelle générale réalisées entre le 1er avril 2003 et le 31 mars 2004

Le SIP a réalisé, au cours de l'année, quatre visites d'inspection professionnelle générales, soit trois visites en radiodiagnostic et une visite en médecine nucléaire. Les 98 technologues concernés par ces visites étaient répartis comme suit : 74 en radiodiagnostic et 24 en médecine nucléaire.

Refonte des normes de pratique / bilan des travaux

La direction du SIP a poursuivi les travaux de supervision, de révision et/ou de rédaction des documents produits dans le cadre de la refonte des normes de pratique.

- Les documents suivants ont été déposés pour adoption au CIP :
 - || Normes de pratique générales (incluant le Code de déontologie) et les guides d'application s'y rattachant (Médicaments et substances, Techniques d'injection, Prévention de la transmission des infections).
 - || Normes de pratique en imagerie par résonance magnétique, en échodiagnostic, en tomographie, en radiodiagnostic et en médecine nucléaire.

— Le SIP a débuté les travaux de rédaction et de révision des normes de pratique dans les secteurs suivants :

- || Radio-oncologie;
- || Système de communication, de traitement et d'archivage des données et des images numérisées;
- || Mammographie;
- || Angiographie;
- || Radiologie d'intervention;
- || Hémodynamique;
- | Ostéodensitométrie.

Ces travaux sont supervisés par la direction du SIP avec la collaboration de technologues contractuels, d'inspecteurs professionnels et d'une firme spécialisée en linguistique. Les échéanciers prévus pour la fin de ces travaux sont reportés en 2004-2005.

Embauche des inspecteurs professionnels

La direction du SIP a procédé à la diffusion des offres d'emploi et à la sélection des candidats en vue de l'embauche d'un inspecteur permanent en radiodiagnostic et de deux inspecteurs contractuels en médecine nucléaire.

Centres de perfectionnement

Le SIP a adressé, au Comité administratif de l'Ordre, quatre recommandations favorables (en radiodiagnostic) et une recommandation non favorable (en médecine nucléaire) à la demande de centres hospitaliers voulant être reconnus comme centres de perfectionnement, dans le but de répondre aux besoins des technologues qui désirent de nouveau exercer leur profession.

Syndic

Le SIP a répondu à trois demandes du Syndic. Les dossiers traités concernaient le radiodiagnostic, la médecine nucléaire et la radio-oncologie.

Analyse des besoins de formation / Comité de validation (AST)

L'équipe du SIP a participé aux sessions de travail sur l'analyse de la situation de travail (AST) des technologues en radiologie exerçant dans les trois secteurs d'activités. Le SIP a également participé au Comité de validation des travaux effectués dans le cadre de ce projet.

Programme informatisé SIGI 3

La direction du SIP a collaboré aux travaux effectués dans le cadre de la mise à jour du programme informatisé dédié à l'inspection professionnelle.

Bilan des activités régulières

Traitement des dossiers de visites d'inspection professionnelle générale et suivi dans l'application des recommandations émises

Depuis le début de l'année, les dossiers de visite de 20 établissements ont été traités, incluant l'envoi de 6 rapports aux services de radiologie visités dernièrement. Le SIP a fermé les dossiers de neuf services dont sept en radiodiagnostic et deux en médecine nucléaire. Une attestation de visite a été décernée aux technologues qui ont répondu aux attentes du CIP, dans le suivi des recommandations. En ce qui concerne les visites d'inspection et les suivis de visites, 31 dossiers sont présentement en cours et demeurent ouverts pour différentes raisons :

- Certains services ont reçu l'avis officiel de visite et font partie du processus normal de l'inspection;
- D'autres services ont reçu les recommandations du CIP et n'ont pas, à ce jour, satisfait aux attentes du comité.

Demandes d'informations du public et soutien aux membres

Le SIP a répondu à environ 308 demandes d'information variées en provenance du public, des membres et de différents organismes.

Autres activités régulières

- Planifier les visites d'inspection professionnelle générale;
- Rédiger et déposer les rapports de visite au CIP;
- Produire le rapport annuel des activités du SIP;
- Assurer le suivi des dossiers découlant des réunions du CIP;
- Répondre aux demandes de la direction générale sur les sujets concernés par l'inspection professionnelle;
- Représenter le SIP au kiosque du congrès de l'Ordre;
- Rédiger les chroniques sur l'inspection professionnelle pour la revue ÉchoX;
- Participer au Forum annuel du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ);
- Participer à différentes sessions de formation liées à l'inspection professionnelle.

Le SIP était présent à :

- La rencontre avec les spécialistes du système PACS à la Cité de la santé de Laval;
- La rencontre avec les spécialistes du système PACS et les spécialistes de la tomographie à l'Hôpital Sainte-Justine;

- La conférence sur les impacts du Projet de Loi 90, présentée par la direction et la présidence de l'OTRQ;
- La rencontre avec l'équipe de physique médicale et de technologie biomédicale et de l'équipement de l'Hôpital général de Montréal.

Dossier particulier

CLSC Mer et Montagnes (PS Grande-Vallée)

Une lettre a été adressée au chef technologue du service de radiologie afin de l'appuyer auprès des autorités concernées par le dossier. Le but visé est d'améliorer les services rendus à la population de cette région, dans le domaine de la radiologie à l'urgence.

STATISTIQUES FINANCIÈRES

Coût de l'inspection par membre :	\$ 69,59
% des membres inspectés :	2,5 %
Dépenses de l'inspection / dépenses totales de l'Ordre :	20 %

COMITÉ DES EXAMENS

EXAMENS

Solange Bernier, t.r., Responsable

Nombre de réunions

Une réunion

Réalisations

Les réalisations liées au mandat principal ainsi que celles découlant de l'atteinte d'objectifs ou de réponses à des besoins identifiés par les membres sont ici détaillées.

Réalisation des examens d'admission

Dans un premier temps, une consultation effectuée auprès des membres du comité d'inspection professionnelle (CIP) a aidé les membres du comité des examens à déterminer les orientations à privilégier pour l'évaluation des candidats et candidates aux examens d'admission à la profession. Les actions entreprises à la suite de cette consultation sont décrites dans les prochaines lignes.

Étant donné la situation de révision du processus des examens, aucun nouveau contrat n'a été préparé. Toutefois, une mise à jour des banques de mises en situation a été effectuée. Certaines MES existantes ont été modifiées et revalidées par les membres des sous-comités de validation.

Les examens d'admission ont ensuite été constitués en s'inspirant de la consultation menée auprès du CIP, puis vérifiés conjointement par le représentant de la discipline et une vérificatrice externe.

Des examens d'admission, basés sur le concept de théorie appliquée, ont été présentés aux candidats des trois disciplines lors des séances d'examen ayant eu lieu les 7 et 8 juin 2003 à Montréal, Québec et Rimouski, et les 30 et 31 octobre 2003 à Montréal et à Québec. La correction a été suivie d'une étude statistique des résultats qui a été soumise à la présidence de l'Ordre.

PERMIS DE TRAVAIL – STATISTIQUES

EXAMEN DE JUIN 2003	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	192	123	54	15
% de réussite provinciale	94,8 %	96,8 %	92,6 %	86,7 %
Nombre de permis émis	182	119	50	13
EXAMEN D'OCTOBRE 2003	Province	Radiodiagnostic	Radio-oncologie	Médecine nucléaire
Nombre de candidat(e)s	25	15	6	4
% de réussite provinciale	44 %	33,3 %	33,3 %	100 %
Nombre de permis émis	11	5	2	4

Prix « Performas »

Les récipiendaires des prix « Performas » remis aux candidat(e)s ayant obtenu les meilleurs résultats à l'examen d'admission de l'Ordre, sont :

- . Radiodiagnostic : _____ Catherine Doe, Collège Ahuntsic
- . Radio-oncologie : _____ Marilyn Gagnon, Cégep de Sainte-Foy
- . Médecine nucléaire : _____ Marie-Pier Gendron, Collège Ahuntsic
- . Médecine nucléaire : _____ Marie-Pierre Blais, Collège Ahuntsic

Objectifs et besoins identifiés

Poursuite de la mise à jour des documents utilisés par le comité.

Les documents sont revus en début d'année et modifiés au besoin.

Analyse des examens d'admission

Le processus d'analyse de la forme des examens d'admission s'est poursuivi.

À la demande de la présidente, les responsables de chaque discipline ont organisé un groupe de travail formé de trois ou quatre personnes, afin de présenter un nouveau canevas d'examen au Bureau.

COMITÉ DE RÉVISION DES NOTES

RÉVISION

Nancy Boily, t.r., Responsable

Nombre de réunions

Deux réunions

Mandat et objectifs

Le mandat du comité de révision est de réviser la correction des examens d'admission à l'Ordre pour les candidats qui en font la demande.

Principales réalisations

- Examen de juin 2003

Cinq demandes de révision sont parvenues au siège social : deux en radiodiagnostic, une en radio-oncologie et deux en médecine nucléaire.

À la suite de la révision, aucun résultat n'a été modifié.

• Examen de novembre 2003

Une demande de révision est parvenue au siège social en radiodiagnostic.

À la suite de la révision, aucun résultat n'a été modifié.

FORMATION

COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Juliana Arnoldo, t.r., Responsable

Inscriptions aux différentes activités

Sessions intensives

SESSIONS INTENSIVES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Soins d'urgence en radiologie	3	41
Mammographie : techniques et difficultés	2	31
Contrôle de qualité en mammographie et radioprotection	3	45
Perfectionnement – Résonance magnétique	1	6
Gestion du système PACS	5	50
Mieux vivre la transition du changement	1	21
TOTAL	15	194

Cours de formation à distance

SESSIONS	NOMBRE D'INSCRIPTIONS AUX COURS	NOMBRE D'INSCRIPTIONS AU STAGE D'ÉCHOGRAPHIE
Hiver 2003	156	12
Automne 2003	154	3
TOTAL	310	15

Colloque

Organisation et tenue du Colloque 2003 ayant pour thème « Les critères de qualité ». Un total de 210 technologues ont participé à l'activité : 80 à Québec et 130 à Montréal.

Symposium de mammographie

Tenue du Symposium de mammographie selon une entente de collaboration entre l'OTRQ et le MSSS. Un total de 86 technologues ont participé à l'activité : 49 à Hull et 37 à Rimouski.

Activités à venir

- Organisation du Colloque 2004 qui se tiendra à Québec et Montréal à l'automne. Le thème de ce colloque sera : « La pratique de la profession : aujourd'hui et demain ».
- Organisation du Symposium de mammographie. Les régions visitées en 2004 seront l'Abitibi et le Saguenay.

CONGRÈS

COMITÉ DU CONGRÈS

Diane Laveaux, t.r., Responsable

Le XXXII^e congrès annuel de l'OTRQ tenu à l'Hôtel Sheraton à Laval, les 30 et 31 mai 2003, a été un succès grâce à la participation extraordinaire des technologues en radiologie.

- Des 480 inscriptions au congrès, 437 provenaient de technologues en radiologie des trois disciplines qui ont participé aux activités scientifiques et sociales.
- Plusieurs partenaires de l'industrie se sont impliqués :
 - || 26 stands ont été montés
 - ||| Des commandites ont été recueillies pour :
 - Les conférences
 - Le cocktail de bienvenue
 - Les affiches, les pochettes, les programmes et les dépliants
 - Les noms de salles
 - Le droit publicitaire.
- Conférences au programme :
 - 17 en radiodiagnostic
 - 13 en radio-oncologie
 - 19 en médecine nucléaire
 - 5 dans le cadre du Séminaire de gestion
 - En plus des conférences communes :
 - Les impacts du Projet de loi 90 sur la profession
 - Les bactéries résistantes aux antibiotiques
 - La conférence de clôture de Monsieur Michel Langlois : « À force d'essayer et d'y croire tout devient possible ! »

PLAINTES

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Francine Lussier, t.r., Responsable

Nombre de réunions

Aucune réunion n'a eu lieu.

Réalisations

Deux dossiers ont été transmis au comité de révision des plaintes. Un en radiodiagnostic et un en radio-oncologie, lesquels seront analysés ultérieurement.

COMITÉ DE DISCIPLINE

DISCIPLINE

Alain Crompt, t.r., M.A.P., Adm.A., Secrétaire

Au cours de l'exercice 2003-2004, le comité de discipline a siégé à une reprise pour entendre les parties sur une plainte déposée par le Syndic.

À la suite de cette audition et à l'enregistrement d'un plaidoyer de culpabilité pour avoir contrevenu aux articles 3 et 47 du Code de déontologie des technologues en radiologie qui définissent les infractions comme suit :

Art 3. Le technologue en radiologie doit favoriser les mesures d'éducation et d'information dans le domaine où il exerce et dans la mesure du possible, poser les actes qui s'imposent pour que soit assurée cette fonction d'éducation et d'information.

Art 47. Le technologue en radiologie doit, dans la mesure de ses possibilités, contribuer au développement de la profession, notamment en favorisant l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses confrères et les étudiants et en participant aux cours et aux activités de formation continue de l'Ordre.

le comité de discipline a :

- Imposé une réprimande à l'intimée;
- Condamné l'intimée à payer la somme de 100 \$ à titre de déboursés dans le présent dossier.

COMITÉ DE LA FORMATION

Danielle Boué, t.r., Responsable

Nombre de rencontres

Aucune rencontre et aucune activité du comité cette année.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Stéphane Fréchette, t.r., Responsable

Le comité s'est réuni une fois cette année.

Réalisations

- Développer le nouveau fonctionnement du comité
- Établir les objectifs du comité.

RAPPORT DU SYNDIC

Ginette Barrière-Couture, t.r., Syndic

SYNDIC

Nombre de plaintes reçues

Le syndic a été saisi de dix plaintes dont un cas nous a été référé par le comité d'inspection professionnelle.

Réalisations

Nous avons procédé à l'étude de 10 dossiers. Six dossiers ont été réglés, un dossier a été référé au comité de discipline et trois dossiers sont présentement en cours d'enquête.

Allégation d'un manque de professionnalisme

Nous avons reçu une plainte à l'effet qu'une technologue aurait eu une attitude non professionnelle à l'endroit de stagiaires. Elle aurait démontré une certaine agressivité à l'égard des étudiantes et fait montre d'absence de collaboration quant à la formation de ces dernières.

Après analyse des témoignages recueillis, nous en sommes venus à la conclusion que la technologue faisait preuve d'un manque de collaboration à l'égard des stagiaires, nuisant ainsi à leur formation et ce, contrairement aux articles 3 et 47 du Code de déontologie des technologues en radiologie du Québec.

Dans les circonstances, nous avons soumis le cas au comité de discipline.

Compétence professionnelle

Ce dossier nous avait été référé par le CIP. À la suite d'une enquête particulière, les inspecteurs avaient noté chez une technologue un comportement susceptible de compromettre la qualité de ses services en donnant des explications de façon souvent confuse et incohérente.

Elle ne réussissait pas à établir une relation de confiance avec les patients. Le CIP avait recommandé un stage de perfectionnement lequel fut entériné par le comité administratif.

Nous avons pris en considération le délai écoulé depuis les faits reprochés et le fait que le stage de perfectionnement semble avoir été complété avec succès, puisque la technologue a recommencé à travailler. Dans les circonstances, la protection du public n'étant pas compromise et en l'absence d'éléments factuels, nous avons procédé à la fermeture du dossier. Nous en avons informé le CIP.

Allégation d'un manquement à l'éthique professionnelle

Ce dossier d'enquête a été ouvert, à la suite d'une lettre reçue d'un professionnel de la santé qui reprochait à un technologue d'avoir excédé sa compétence professionnelle.

Nous avons procédé à une analyse des différents témoignages et pris en considération les circonstances dont la nature des faits qui nous ont été rapportés.

Nous sommes venus à la conclusion que cela ne justifiait pas de déposer une plainte devant le comité de discipline.

Allégation d'un manquement à l'éthique professionnelle

Nous avons reçu une lettre d'une dame alléguant que la compression appliquée aux seins lors d'une mammographie aurait provoqué de vives douleurs lui causant préjudice. La technologue aurait agi de façon impersonnelle.

Tous les faits relatés ont été étudiés et replacés dans leur contexte. Nous avons communiqué avec les personnes impliquées dans ce dossier ainsi qu'avec les médecins que la dame avait rencontrés dans les semaines qui ont suivi la mammographie.

Nous en sommes venus à la conclusion que cela ne justifiait pas de déposer une plainte disciplinaire à l'endroit de la technologue.

Allégation d'un manquement à l'éthique professionnelle

Une dame se plaint de l'attitude impersonnelle et d'un manque d'empathie de la part d'une technologue lors d'un examen de mammographie. La compression appliquée aux seins lors de l'examen lui aurait causé de fortes douleurs.

Nous avons procédé à l'analyse de la plainte et les parties en sont venues à un règlement de conciliation suivant l'article 123.7 du Code des professions.

Compétence professionnelle

Une plainte a été déposée contre des technologues par une patiente ayant subi des traitements de radiothérapie. Des technologues qui ont participé aux traitements ou qui ont travaillé dans le dossier n'ont pas détecté l'omission d'un filtre depuis le début des traitements.

Nous avons procédé à l'analyse des différents témoignages, communiqué avec les personnes concernées pour obtenir des explications. Nous avons pris en considération les circonstances, dont la nature des faits qui nous ont été rapportés. Afin de nous éclairer dans la prise de décision, nous avons consulté des experts en radio-oncologie ainsi qu'un avocat spécialisé en droit disciplinaire.

Au regard de la jurisprudence et de l'opinion des experts auxquels nous avons fait appel, et dans les circonstances, nous en sommes venus à la conclusion qu'il s'agissait d'une erreur technique qui ne peut être qualifiée de faute disciplinaire.

La plaignante étant en désaccord avec notre décision, a demandé la révision du dossier auprès du comité de révision des plaintes en vertu de l'article 123.4 du Code des professions.

Allégation au manquement professionnel

Nous avons été informé qu'une technologue aurait falsifié des documents. Elle aurait transformé des examens en « rappels au travail » en retardant et ou en modifiant l'heure d'enregistrement des patients. À la lumière des faits soumis à notre attention, nous avons considéré que le problème qui nous avait été rapporté en était un de relation entre les différents intervenants dans ce dossier.

Après enquête et analyse de l'ensemble des éléments recueillis, aucune plainte n'a été déposée auprès du comité de discipline de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec.

La plaignante étant en désaccord avec notre décision, a demandé la révision du dossier auprès du comité de révision des plaintes, en vertu de l'article 123.4 du Code des professions.

Compétence professionnelle

Ce dossier d'enquête a été ouvert à la suite de la réception d'une lettre nous informant qu'un technologue avait dû se rendre en salle d'opération afin d'effectuer un examen qui est habituellement fait dans le département de radiologie. Il aurait utilisé un produit de contraste contre-indiqué pour l'examen.

Une enquête est en cours.

Allégation de négligence

Nous avons reçu une lettre nous informant qu'une dame se serait présentée pour un examen de tomodesitométrie de la colonne cervicale. Elle aurait été oubliée sur la table d'examen pour une période approximative d'une heure.

Une enquête est en cours.

Allégation d'un manquement à l'éthique professionnelle

Nous avons reçu une lettre d'une dame qui aurait été traitée de façon impersonnelle lors d'une échographie mammaire. Lors de l'enquête, nous avons été informés qu'il ne s'agissait pas d'un technologue, mais d'un autre professionnel de la santé.

Nous avons avisé la plaignante de s'adresser à d'autres instances.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nombre de permis

En vigueur au début de l'année financière	3 809
Délivrés au cours de cette année	297
Révoqués au cours de cette année	178
En vigueur à la fin de cette année	3 928

RÉPARTITION RÉGIONALE

01	Bas-Saint-Laurent	140
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	131
03	Capitale-Nationale	522
04	Mauricie	143
05	Estrie	185
06	Montréal	1 442
07	Outaouais	145
08	Abitibi-Témiscamingue	65
09	Côte-Nord	54
10	Nord-du-Québec	21
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	51
12	Chaudière-Appalaches	160
13	Laval	145
14	Lanaudière	92
15	Laurentides	162
16	Montréal	401
17	Centre-du-Québec	63
	Hors du Québec	6
TOTAL		3 928

Le Bureau a fixé par résolution la cotisation annuelle à 242 \$ pour l'année 2004. La date à laquelle cette cotisation doit être versée pour tout membre a été fixée au 15 mars 2004.

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

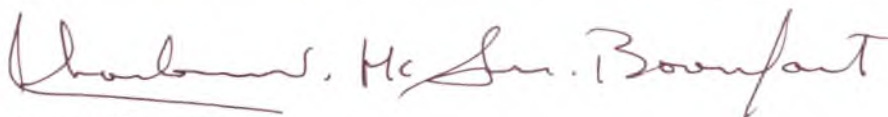
Aux actionnaires de

ORDRE DES TECHNOLOGUES EN RADIOLOGIE DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'**ORDRE DES TECHNOLOGUES EN RADIOLOGIE DU QUÉBEC** au **31 mars 2004** et les états des résultats condensés l'évolution des soldes de fonds et le flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au **31 mars 2004** ainsi que les résultats condensés de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Société en nom collectif

Le 6 mai 2004

CHARBONNEAU, MC SWEEN, BONENFANT

*Société en nom collectif
Comptables agréés*

9001, boul. de l'Acadie, Bureau 805
Montréal (Québec)
H4N 3H5
Tél. : 514-381-2845
Fax : 514-381-4805

RÉSULTATS CONDENSÉS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

				2004	2003
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Total	Total
PRODUITS					
Cotisations	941 259\$	- \$	- \$	941 259\$	914 228 \$
Inscriptions et admissions à la pratique	10 615	-	-	10 615	10 560
Examens et révisions	70 470	-	-	70 470	51 250
Formation continue	89 347	-	-	89 347	133 804
Congrès et colloques	172 715	-	-	172 715	170 573
Publicité et revues	9 329	-	-	9 329	10 587
Placements	39 973	-	-	39 973	31 772
Autres	61 161	-	12 000	73 161	69 508
	1 394 869	-	12 000	1 406 869	1 392 282
CHARGES					
Direction générale et services administratifs	437 374	-	-	437 374	420 007
Inspection professionnelle	273 331	-	-	273 331	238 945
Syndic, discipline et enquête	27 465	-	-	27 465	23 705
Examens et révisions	94 432	-	-	94 432	83 758
Formation continue	159 799	-	-	159 799	184 417
Communications	146 388	-	-	146 388	129 493
Congrès et colloques	214 438	-	-	214 438	201 904
Comités	-	7 599	585	8 184	-
Honoraires	-	-	4 000	4 000	-
Frais de déplacements et de séjours	-	36 649	-	36 649	30 954
Logo	-	-	270	270	-
	1 353 227	44 248	4 855	1 402 330	1 313 183
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (INSUFFISANCE)	41 642\$	(44 248)\$	7 145\$	4 539\$	79 099\$

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

	2004					2003
	Fonds d'administration générale		Fonds projets	Fonds LBDC	Total	Total
	Investis en immobilisation	Non affectés	spéciaux			
SOLDE DES FONDS AU DÉBUT	40 907\$	488 144\$	5 751\$	– \$	534 802\$	455 703\$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (INSUFFISANCE)	(26 041)	67 683	(44 248)	7 145	4 539	79 099
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	105 137	(105 137)	–	–	–	–
AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE (note 3)	–	(21 281)	15 281	6 000	–	–
SOLDE DES FONDS À LA FIN	120 003\$	429 409\$	(23 216)\$	13 145\$	539 341\$	534 802\$

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2004

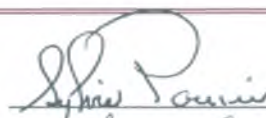
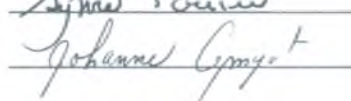
	2004	2003
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	4 539\$	79 099\$
Ajustements pour : Dotation aux amortissements	26 041	17 658
	30 580	96 757
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8)	82 420	(2 169)
	113 000	94 588
FINANCEMENT	–	–
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(105 137)	(11 299)
Acquisitions d'autres actifs	(2 272)	–
	(107 409)	(11 299)
AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	5 591	83 289
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 489 842	1 406 553
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	1 495 433\$	1 489 842\$
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	1 495 433\$	1 289 842\$
Dépôt à terme	–	200 000
	1 495 433\$	1 489 842\$

BILAN

au 31 mars 2004

				2004	2003
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Total	Total
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	1 495 433\$	– \$	– \$	1 495 433\$	1 289 842 \$
Dépôt à terme	–	–	–	–	200 000
Débiteurs (note 4)	45 550	–	–	45 550	57 249
Frais payés d'avance	58 564	–	–	58 564	73 752
Avances au fonds d'administration générale (note 5)	–	–	13 145	13 145	5 751
Avances au fonds projets spéciaux (note 5)	23 216	–	–	23 216	–
	1 622 763	–	13 145	1 635 908	1 626 594
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	120 003	–	–	120 003	40 907
AUTRES ACTIFS , au coût	2 272	–	–	2 272	–
	1 745 038\$	– \$	13 145\$	1 758 183\$	1 667 501 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs (note 7)	297 293\$	– \$	– \$	297 293\$	260 423 \$
Produits reportés	885 188	–	–	885 188	866 525
Dû au fonds d'administration générale (note 5)	–	23 216	–	23 216	–
Dû au fonds LBDC (note 5)	13 145	–	–	13 145	–
Dû au fonds projets spéciaux (note 5)	–	–	–	–	5 751
	1 195 626	23 216	–	1 218 842	1 132 699
SOLDE DES FONDS					
Investis en immobilisations	120 003	–	–	120 003	40 907
Non affectés	429 409	–	–	429 409	488 144
Fonds projets spéciaux	–	(23 216)	–	(23 216)	5 751
Fonds LBDC	–	–	13 145	13 145	–
	549 412	(23 216)	13 145	539 341	534 802
	1 745 038\$	– \$	13 145\$	1 758 183\$	1 667 501 \$

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2004

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi constitutive de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec est la Loi sur les techniciens en radiologie. L'Ordre des technologues en radiologie du Québec est un ordre professionnel dont la mission principale est la protection du public et le développement de la profession de technologues en radiologie.

2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

Constatation des produits

L'Ordre des technologues en radiologie du Québec applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'il sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

4 - DÉBITEURS

	2004	2003
Intérêts courus	1 714\$	6 508\$
Ristournes à recevoir	15 281	8 519
Autres débiteurs	28 555	42 222
	45 550\$	57 249\$

5 - AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêts.

Le fonds projets spéciaux est destiné à promouvoir l'avenir de la profession. Les charges afférentes aux projets spéciaux sont présentées dans ce fonds.

Le fonds LBDC est destiné à la recherche sur les lavements barytés double contraste. Les produits et les charges afférents à cette recherche sont présentés dans ce fonds.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Ordinateur et logiciel	Durée utile	4 ans
Système informatique de gestion	Durée utile	4 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

3 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En 2004, le conseil d'administration de l'Ordre des technologues en radiologie du Québec a affecté un montant de 15 281 \$ à des fins de projets spéciaux et 6 000 \$ à des fins de recherche. L'Ordre ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	181 150 \$	129 054 \$	52 096 \$	17 749 \$
Ordinateur et logiciel	240 768	211 363	29 405	19 651
Système informatique de gestion	52 400	22 402	29 998	1 813
Améliorations locatives	9 449	945	8 504	1 694
	483 767 \$	363 764 \$	120 003 \$	40 907 \$

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 24 510 \$ et 1 530 \$ à l'inspection professionnelle (17 658 \$ en 2003).

7 - CRÉDITEURS

	2004	2003
Fournisseurs	49 795 \$	29 066 \$
Taxes de vente	114 803	107 395
Cotisation d'assurance perçue d'avance	45 925	43 395
Contributions à l'Office des professions du Québec	86 770	80 567
	297 293 \$	260 423 \$

8 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENTS

	2004	2003	Variations
Débiteurs	45 550 \$	57 249 \$	11 699 \$
Frais payés d'avance	58 564	73 752	15 188
Créditeurs	(297 293)	(260 423)	36 870
Produits reportés	(885 188)	(866 525)	18 663
	(1 078 367) \$	(995 947) \$	82 420 \$

9 - ENGAGEMENTS

L'Ordre est engagé en vertu d'un contrat de location, échéant le 30 juin 2014, pour la location de locaux administratifs pour un montant de 1 412 232 \$, compte non tenu de tout ajustement.

Les paiements minimums pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

2005 - 130 543 \$

2006 - 142 410 \$

2007 - 130 543 \$

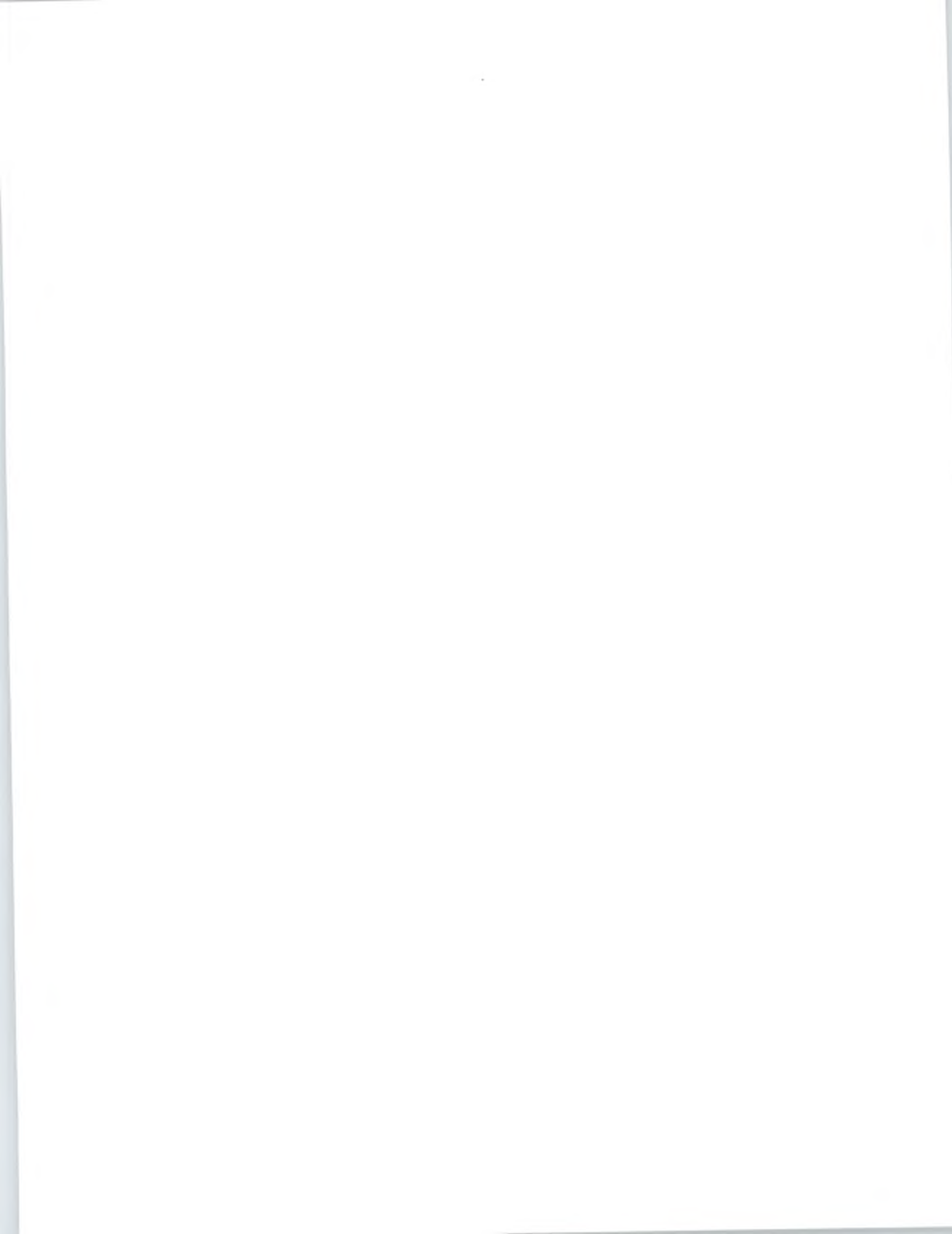
2008 - 142 410 \$

2009 - 130 543 \$

10 - CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2003 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2004.





6455, Jean-Talon Est, bureau 401
Saint-Léonard (Québec)
H1S 3E8

Tél. : (514) 351-0052 ||| 1 800 361-8759
Télec. : (514) 355-2396
www.otrq.qc.ca



Ordre des
Technologues en
Radiologie du
Québec

